



Méritons-nous un salaire juste ou juste un salaire ?

Compte rendu de la 1^{ère} réunion des N.A.O. du 08 février 2024

La première réunion de N.A.O. s'est déroulée le jeudi 08 février 2024. Ce fut l'occasion pour les organisations syndicales représentatives et la Direction des Ressources Humaines d'exposer les différents arguments et revendications concernant l'augmentation des salaires dans notre entreprise.

Nous voulons vivre dignement des fruits de notre travail !

Au cours de cette réunion, la délégation CGT a expliqué à la D.R.H. que l'aspiration profonde des salariés de SG PAM était de vivre dignement des fruits de leur travail.

Face à une inflation galopante qui asphyxie peu à peu le pouvoir d'achat des salariés, avec des prévisions à 2,5% en 2024, il sera encore plus difficile de « boucler les fins de mois ». Certains salariés, les moins fortunés, souvent les plus jeunes ou avec des enfants à charge devront parfois choisir entre payer le loyer, la facture de gaz ou d'électricité, remplir le frigo ou faire le plein de la voiture.

Pour vivre dignement des fruits de notre travail, la CGT a revendiqué une enveloppe d'augmentation de salaire de 10 %, répartie de la manière suivante :

- **8 % d'augmentation générale**, permettant de rattraper notre perte de pouvoir d'achat depuis 2019 et de couvrir également la prévision d'inflation pour 2024.
- **2 % d'augmentation individuelle**, permettant de valoriser certains efforts particuliers et de rattraper les décalages constatés.

Les revendications de la CGT

Augmentation de salaire de 10 %.

- **8 % d'augmentation générale.**
- **2 % d'augmentation individuelle.**

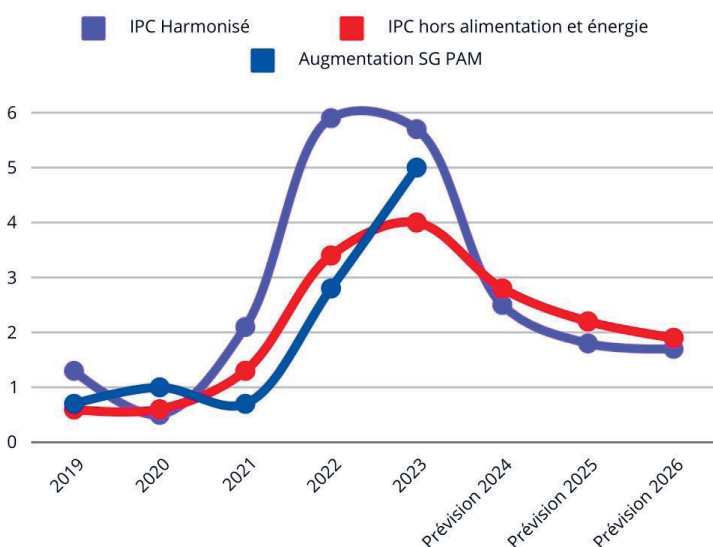
Prime de vacances de 1 600 €.

Application de l'échelle mobile des salaires.

Une Prime de Partage de la Valeur de 1 000 € minimum.

Une revalorisation de 200 € de la prime de vacances (1 400 € en 2023).

L'application de l'échelle mobile des salaires, c'est à dire une augmentation automatique de nos salaires du même niveau que le SMIC afin d'éviter le phénomène de « smicardisation » que nous constatons ces dernières années.



5,2 %

La perte de pouvoir d'achat des salariés de SG PAM depuis 2019

2,5 %

La prévision d'inflation pour 2024

Ce n'est jamais le moment pour les salaires !

Le contexte économique de SG PAM :

L'année 2023 s'est conclue par un Chiffre d'Affaires aux alentours de 890 millions d'euros et un résultat d'exploitation positif d'environ 1 million d'euros.

Certes, nous sommes assez loin des prévisions budgétaires, mais notons tout de même, malgré tous les aléas rencontrés, que nous renouons avec des résultats positifs.

Le niveau de l'estimé des commandes de l'année se situe à un peu plus de 300 000 tonnes. L'efficacité industrielle est globalement en retrait par rapport au budget 2023 (- 4,3 %), mais aussi par rapport au réel 2022 (- 1,3 %). Les résultats des sites de Pont à Mousson et d'Holwell ont pesé lourd dans ces résultats.

Concernant 2024, les prévisions de résultats sont basées sur un chiffre d'affaires identique mais avec des résultats nettement plus importants.

Pour y arriver, la Direction prévoit d'améliorer l'efficacité industrielle, mais aussi d'obtenir une balance prix/coût positive.



Avis de la délégation CGT

La proposition de la D.R.H. est fortement décalée par rapport aux revendications des différentes organisations syndicales et particulièrement celles de la CGT.

La proposition de la D.R.H. permettra à peine de couvrir les prévisions d'inflation sans tenir compte de la perte de pouvoir d'achat avérée depuis 2019.

De plus, l'enveloppe d'augmentation individuelle à 0,2 % n'est pas à la hauteur des enjeux et ne sera pas un outil managérial efficace pour répondre à notre situation.

Face à une proposition très décalée par rapport aux attentes, la CGT estime que l'intervention des salariés est indispensable pour obtenir des avancées de nature à satisfaire leurs revendications.

Les propositions de la D.R.H.

Augmentation générale de 3 %.

Augmentation individuelle de 0,2 %.

La D.R.H n'est pas fermée au versement d'une Prime de Partage de la Valeur dont le montant reste à définir.

La CGT appelle à 2 heures de grève minimum Mardi 13 février 2024 afin de démontrer notre détermination à obtenir un accord salarial à la hauteur des enjeux. Ce mouvement sera aussi l'occasion d'exiger des avancées sur la négociation de l'accord rémunérations lié à la Convention Collective, notamment pour obtenir 3 niveaux de cotation par poste de travail et le rétablissement des statuts.